

/CS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-343 du 22 Octobre 1987

chargeant le Camarade Philippe AKPO,
Ministre des Enseignements Maternel et
de Basé, de l'intérim du Camarade
Vincent GUEZODJE, Ministre des Enseignements
Moyens et Supérieur, pour
compter du 19 Octobre 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 19 Octobre 1987, le Camarade
Philippe AKPO, Ministre des Enseignements Maternel et de Base
est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Moyens et
Supérieur pendant l'absence du Camarade Vincent GUEZODJE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 Octobre 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SPD 1 CPC 6 PPC 2 MEMS-MEMB 6
AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 GCONB-ONEPI-DCCT 3
BN-DAN 4 UNB-FASJEP 2 PREFETS 6 BCP 1 JORPB 1.-